Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-D31_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Direction des Services Techniques

Objet : Subventions aux associations liées à l'environnement

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-D31_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°31/2026

Service référent : Direction des Services Techniques

Objet : Subventions aux associations liées à l'environnement

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et aux commerces

Exposé :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les subventions accordées dans le cadre de la politique environnement au titre de l'année 2026.

ASSOCIATIONS	ALLOUE 2025	DEMANDE 2026	PROPOSITION 2026
Les Mains dans le sable	X	200 €	X
Agapanthe	1'500 €	1'500 €	1'500 €
Les Jardins Insolites	13'000 €	13'200 €	13'200 €
Cohérences	X	100 €	X

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du lundi 2 février 2026, la Commission Cadre de vie, travaux, environnement et mobilités a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1611-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Considérant les demandes de subventions pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations et différentes structures intervenant dans le champ de la politique liée à l'environnement, selon le tableau présenté ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle des services techniques et au Pôle Finances Commande Publique de la ville ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-D31_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux



R. A. A. : 2026
Classification actes : Subventions

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-D31_2026-DE